

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA	2014
--------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 149 002,05
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 764 072,78
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C+D 913 074,81
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 6 781 803,85

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 13,46%
---	-----------------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA 2014
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	
(article L. 2313-1 du CGCT)	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
AAPPMA GARONNE ET CANAL	500.00€	Fonctionnement
AAPPMA GARONNE ET CANAL	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AMICALE JOUEURS ET ANCIENS JOUEURS DES COQ. MONT. FOOT	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS. FDSM 82	100.00€	Fonctionnement
AS.ACCA DE MONTECH (CHASSE)	300.00€	Fonctionnement
AS.ACCA DE MONTECH (CHASSE)	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.ADAPEI 82	150.00€	Fonctionnement
AS.AMICALE SAPEURS-POMPIERS	0.00€	Prêt matériel et salles 1 500.00 €
AS.AMICALE SAPEURS-POMPIERS	1 600.00€	Fonctionnement
AS.ANCIENS COMBATTANTS D'AFN	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.ART PLASTIQUE GARONNE ET CANAL	1 400.00€	Fonctionnement
AS.ART PLASTIQUE GARONNE ET CANAL	640.00€	Exceptionnelle
AS.ART PLASTIQUE GARONNE ET CANAL	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.ASP82	400.00€	Fonctionnement
AS.ATLM	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 500.00€	Exceptionnelle
AS.AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.AVENIR DE MONTECH (I')	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.AVIR 82	200.00€	Fonctionnement
AS.BODY FITNESS Montech	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.CERCLE CANIN MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.CLIMATOLOGIQUE DE LA MOYENNE GARONNE ET DU SUD OUEST	50.00€	Fonctionnement
AS.CLUB CYCLISTE MONTECHOIS	1 500.00€	Fonctionnement
AS.CLUB DE DANSE ET DE GYMNASTIQUE MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.COLLECTIONNEURS MONTECH	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.COMITE D'ANIMATION DES 3 C	500.00€	Fonctionnement
AS.COMITE D'ANIMATION DES 3 C	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.COMITE DEPARTEMENTAL PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATI	100.00€	Fonctionnement
AS.COMPAGNIE DES ARCHERS MONTECHOIS	1 600.00€	Fonctionnement
AS.COMPAGNIE DES ARCHERS MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS FOOT	2 500.00€	Exceptionnelle
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS FOOT	6 000.00€	Fonctionnement
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS FOOT	0.00€	Prêt matériel et salles 2 000.00 €
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS GYMNASTIQUE ENTRETIEN	200.00€	Fonctionnement
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS GYMNASTIQUE ENTRETIEN	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS RUGBY	6 000.00€	Fonctionnement
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS RUGBY	1 000.00€	Exceptionnelle
AS.COQUELICOTS MONTECHOIS RUGBY	0.00€	Prêt matériel et salles 2 000.00 €
AS.COURIR A MONTECH	500.00€	Fonctionnement
AS.COURIR A MONTECH	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.CREALOISIRS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.CREMATISTE DE TARN ET GARONNE	200.00€	Fonctionnement
AS.CROIX ROUGE FRANCAISE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €

C-3-4-B017

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA 2014
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AS.CYCLOS TOURISTES MONTECHOIS	1 400.00€	Fonctionnement
AS.CYCLOS TOURISTES MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.CYCLOSPORTIVE MONTECHOISE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	180.00€	Fonctionnement
AS.DES COMMERCANTS DES MARCHES DE T&G	1 500.00€	Fonctionnement
AS.DES PARALYSES DE FRANCE	60.00€	Fonctionnement
AS.DONNEURS DE SANG BENEVOLES	500.00€	Fonctionnement
AS.DONNEURS DE SANG BENEVOLES	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.ESPOIR BOULISTE MONTECH	500.00€	Fonctionnement
AS.ESPOIR BOULISTE MONTECH	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.FNACA	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.HANDBALL CLUB MONTECHOIS	2 000.00€	Fonctionnement
AS.HANDBALL CLUB MONTECHOIS	1 500.00€	Exceptionnelle
AS.HANDBALL CLUB MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 1 000.00 €
AS.HARMONIE DU SOUFFLE	200.00€	Fonctionnement
AS.HARMONIE DU SOUFFLE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.JPA 82	100.00€	Fonctionnement
AS.JUDO CLUB MONTECHOIS	5 000.00€	Fonctionnement
AS.JUDO CLUB MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.JUST MOVE FITNESS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LA BOULUGO	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.L'AMICALE DES ANCIENS DU RUGBY	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES AMIS DU PARC	200.00€	Fonctionnement
AS.LES AMIS DU PARC	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES MOTARDS MONTECHOIS	200.00€	Fonctionnement
AS.LES MOTARDS MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES PIEMONTAIS DE MONTECH ET DE SA REGION	500.00€	Fonctionnement
AS.LES PIEMONTAIS DE MONTECH ET DE SA REGION	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES POUMPILS MONTECHOIS	500.00€	Fonctionnement
AS.LES POUMPILS MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES RESTOS DU COEUR	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.LES VAGABONDS DE L'IMAGINAIRE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.L'ESCARBILLE MONTECHOISE	200.00€	Fonctionnement
AS.L'ESCARBILLE MONTECHOISE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MAQUIS DE LAVIT	250.00€	Fonctionnement
AS.MICRO MODEL MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MONTECH BASKET BALL	2 500.00€	Exceptionnelle
AS.MONTECH BASKET BALL	6 000.00€	Fonctionnement
AS.MONTECH BASKET BALL	0.00€	Prêt matériel et salles 2 000.00 €
AS.MONTECH BIEN ETRE ET LOISIRS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MONTECH BODY FIGHT	300.00€	Fonctionnement
AS.MONTECH BODY FIGHT	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MONTECH BODY FIGHT	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MONTECH EN SCENE	100.00€	Fonctionnement
AS.MONTECH EN SCENE	200.00€	Exceptionnelle
AS.MONTECH EN SCENE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MONTECH K'DANSE ROCK	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.MUTILES DE GUERRE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.PAS SANS TOIT	300.00€	Fonctionnement

C-3-4-B017

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA 2014
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AS.PETANQUE MONTECHOISE	3 800.00€	Fonctionnement
AS.PETANQUE MONTECHOISE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.PREVENTION ROUTIERE	100.00€	Fonctionnement
AS.QUARTIER DU COUDERC	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS	500.00€	Exceptionnelle
AS.SECOURS CATHOLIQUE	750.00€	Fonctionnement
AS.SECOURS CATHOLIQUE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	250.00€	Fonctionnement
AS.SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00€	Exceptionnelle
AS.SPORTIVE MONTECH TENNIS DE TABLE	1 500.00€	Fonctionnement
AS.SPORTIVE MONTECH TENNIS DE TABLE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.TELETHON MONTECH DEMAIN L'ESPOIR	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.TENNIS CLUB MONTECHOIS	1 500.00€	Fonctionnement
AS.TENNIS CLUB MONTECHOIS	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.TUTELAIRE DE TARN ET GARONNE	100.00€	Fonctionnement
AS.VILAVIE	300.00€	Exceptionnelle
AS.VILAVIE	200.00€	Exceptionnelle
AS.VILAVIE	200.00€	Fonctionnement
AS.VILAVIE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.VOIR ENSEMBLE	500.00€	Fonctionnement
AS.VOIR ENSEMBLE	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
AS.YOUP! SPORT	0.00€	Prêt matériel et salles 500.00 €
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS DE MONTECH	45 000.00€	Fonctionnement
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS DE MONTECH	0.00€	Prêt matériel et salles illimité
Personnes de droit public		
Associations		
AS.ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	85.00€	Exceptionnelle
Etat		
COLLEGE VERCINGETORIX	710.00€	Exceptionnelle
COLLEGE VERCINGETORIX	230.00€	Exceptionnelle
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE LARRAMET	10 185.00€	Fonctionnement
OCCE ECOLE MATERNELLE LARRAMET	4 710.00€	Fonctionnement
OCCE ECOLE PRIMAIRE SARAGNAC	9 470.00€	Fonctionnement
TOTAL GENERAL	131 320,00	

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE		CA	2014
-------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15	0,5	15,5	13,8	0	13,8
Attaché	A	2	0	2	1	0	1
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint Administratif 1ère Classe	C	5	0	5	4,9	0	4,9
Adjoint Administratif 2ème Classe	C	4	0,5	4,5	4	0	4
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	1	0	1	0,9	0	0,9
FILIERE TECHNIQUE (c)		44	4,49	48,49	48,49	0	48,49
Technicien Principal 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique 1ère Classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint technique 2ème Classe	C	27	4,49	31,49	31,49	0	31,49
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	6	0	6	6	0	6
Agent de Maîtrise	C	5	0	5	5	0	5
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		13	0	13	5	8	13
Directrice de Crèche	B	1	0	1	0	1	1
Educatrice de jeunes enfants	B	1	0	1	0	1	1
Aide-maternelle	C	6	0	6	0	6	6
ATSEM 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1
ATSEM Principal 2ème Classe	C	4	0	4	4	0	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4	0	4	0	4	4
Puéricultrice	A	1	0	1	0	1	1
Auxiliaire de puériculture	C	3	0	3	0	0	0

C-3-4-C011

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE		CA	2014
-------------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES	
IV	C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi permanent (6)				227 794,29		
puéricultrice	A	MS	471	0,00 a		CDI
Animateur	B	ANIM	548-418-436	0,00 a		CDI
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT		15 455,42 3-2		CDD
Directrice de crèche	B	S	614	0,00 a		CDI
Educatrice de jeunes enfants	B	S	528	0,00 a		CDI
Adjoint administratif 2ème Classe	C	ADM		0,00 a		CDI
Adjoint d'animation 2ème Classe	C	ANIM		212 338,87 a		CDI
Auxiliaire de puériculture	C	MS	416-430-459	0,00 a		CDI
Aide-maternelle	C	S	3-342-367-380-4	0,00 a		CDI
Agent occupant un emploi non permanent (7)				126 827,02		
Adjoint administratif 2ème Classe	C	ADM		10 981,00 3-b		CDD
Apprenti	C	TECH		27 925,44 a		Autres
Emplois d'avenir	C	TECH		86 725,00 a		CDD
Percepteur	N	ADM		1 195,58 a		Autres
TOTAL GENERAL				354 621,31		

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE

CA

2014

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014	C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social

MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 POL : Police
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Voir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a* article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)
- 3-2 vacance temporaire d'un emploi
- 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
- 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
- 3-3-4* : emplois à temps non comptés des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la capacité de temps de travail est inférieure à 50 %
- 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de nature ou de suppression d'un service public
- 3-4* : emplois à temps déterminés
- 3-5* : emplois à temps déterminés obligatoirement proposés à un agent contractuel
- 3-6* : emplois à temps déterminés obligatoirement proposés à un agent contractuel
- 3-7* : emplois à temps déterminés obligatoirement proposés à un agent contractuel
- 38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C
- 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Ajaunes" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-36 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA 2014
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - BUDGET COMMUNE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2013)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 091 979,51	2 807 394,66	2 017 425,06	267 159,79
RECETTES	5 091 979,51	2 900 758,34	1 013 461,00	1 177 760,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 980 825,44	6 268 667,79	0,00	712 157,65
RECETTES	6 980 825,44	6 956 544,06	0,00	24 281,38

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET 3ème TR, ZA LA MOUSCANE (1)

BUDGET : BUDGET 3ème TR, ZA LA MOUSCANE N°SIRET : 21820125900114				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2013)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 348,50	1 772,92	0,00	11 575,58
RECETTES	13 348,50	0,00	0,00	13 348,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	84 599,11	11 610,53	0,00	72 988,58
RECETTES	84 599,11	23 023,53	0,00	61 575,58

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET 4ème TR, ZA LA MOUSCANE (1)

BUDGET : BUDGET 4ème TR, ZA LA MOUSCANE N°SIRET : 21820125900163				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2013)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 130 253,30	1 130 243,30	0,00	10,00
RECETTES	1 130 253,30	360 187,79	0,00	770 065,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 470 037,45	699 962,59	0,00	770 074,86
RECETTES	1 470 037,45	846 312,90	0,00	623 724,55

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT (1)

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT N°SIRET : 21820125900080				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2013)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 956 451,72	216 862,82	7 450,50	1 732 138,40
RECETTES	1 956 451,72	1 201 852,55	274,64	754 324,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 060 465,87	284 687,43	0,00	775 778,44
RECETTES	1 060 465,87	1 099 506,53	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.
(2) Y compris les rattachements.

MONTECH - 82 - BUDGET COMMUNE	CA 2014
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2013 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2013 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2013 (%)
Taxe d'habitation	5 755 000,00	2,420	21,130	4,968	1 216 032,00	7,508
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 322 000,00	2,320	29,790	5,302	1 287 524,00	7,745
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	132 400,00	0,915	127,140	1,194	168 333,00	2,119
Cotisation foncière des entreprises	1 218 000,00	-11,867	29,290	4,869	356 752,00	-7,575
TOTAL	11 427 400,00	0,627			3 028 641,00	5,274

C-3-4-D01

Monsieur le Maire : Merci madame Monbrun. Oui vous avez eu donc tout le temps à loisirs de constater ce compte administratif du budget principal de la Commune, tel que je vous le présente. Y-a-t'il des remarques sur ce compte administratif ? Oui ? Madame Puigdevall.

Madame PUIGDEVALL : Oui, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Vous ne faites pas référence à 2010 ?

Madame PUIGDEVALL : Non. Simplement pour faire constater , fidèles à nos opinions au sein du groupe, qu'il y a du coup une augmentation de 12,5% des charges du personnel, et nous constatons qu'il n'y a toujours pas de modération, au niveau de ces charges, et nous souhaiterions avoir le tableau de tout le personnel titulaire, non titulaire et des saisonniers avec leur catégorie, s'il vous plaît . Merci.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres remarques ? Madame Rabassa.

Madame RABASSA : Oui, une explication s'il vous plaît. Section fonctionnement, dépenses, compte 64138, page 111, « autre indemnité » en mandat émis nous avons 17 523 euros . L'an passé nous avons 6966 . Une explication ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas ça devait être dû au fait qu'on ait 8 adjoints. On cherche. Moi promptement je dis ça. On était 6, on est passés à 8.

Madame RABASSA :_Là on était à 6966 presque 7000 là on est passés à 17 000.

Monsieur le Maire : On recherche, la brigade de recherche est au travail. Madame Monbrun, veut dire quelque chose.

Madame MONBRUN : Alors moi ce qui me rassure dans ce compte de gestion, ne serait-ce que dans le budget fonctionnement, compte par compte, je veux rappeler qu'au budget primitif 2014, qu'on a voté l'année dernière, nous avons constaté pour 6 980 000 et des poussières de dépenses ,nous n'en avons effectué que 6 268 000. Donc effectivement il y a des écarts de comptes des plus en moins, mais globalement nous avons économisé par rapport au budget primitif que nous avons voté l'année dernière.

Monsieur le Maire : _Non dépensés.

Madame MONBRUN : Tout à fait.

Monsieur le Maire : Ça on le trouve page 102.

Madame MONBRUN : Alors les recettes, ce qui n'est pas quand même rien. On a quand même joué beaucoup sur les économies.

Monsieur le Maire : Il y a 500 000 en quelque sorte de différentiel. Madame Rabassa.

Madame RABASSA : Je réponds gentiment à madame Monbrun. Et c'est le cas depuis chaque année à Montech, quand on a un budget primitif, on retrouve généralement avec le compte administratif, avec des dépenses moindres. C'est habituel, généralement dans la plupart des communes.

Monsieur le Maire : Madame Monbrun veut apporter encore des éclaircissements.

Madame MONBRUN : Oui mais enfin l'écart entre 6 980 000 et 6 268 000, il est quand même relativement important.

Monsieur le Maire : 500 000 euros quand même c'est important, oui. Si on nous dit que c'est le cas partout tant mieux. C'est vrai que dans l'établissement d'un budget primitif, nous allons voir, d'ici 3 semaines, 15 jours, le 10 avril. Lorsqu'on établit un budget primitif, un budget prévisionnel, on s'efforce de tout y mettre dedans bien sûr, pour ne pas avoir de surprises en cours de route. Maintenant, il faut voir les rapports. Si on tombe à l'équilibre tant mieux. Cela étant dit, est-ce qu'on trouve des réponses à ces indemnités ? Alors, monsieur Coquerelle est-ce que vous avez trouvé la bête noire ?

Monsieur COQUERELLE : J'ai trouvé la bête noire. La raison de l'augmentation c'est qu'on paye à cet article, les licenciements des personnels qui ne veulent pas venir avec nous dans le cas des reprises en régie. Entre autre la crèche.

Monsieur le Maire : Oui parce que les indemnités n'ont pas changé. C'était à la reprise de l'ALAE et à la reprise de la crèche. La crèche il y en a eu une je crois, un licenciement donc et à l'ALAE je ne sais pas combien il y en avait. Mais ce ne sera pas tous les ans.

Madame RABASSA : L'écart nous semblait excessif, c'est pour ça qu'on a demandé un éclaircissement. On vous remercie.

Monsieur le Maire : Il y a une explication à tout. Si ce n'était pas le cas, ça irait mal. D'autres remarques ? Inaudible On fait remarquer, mais ça vous pouvez prendre la parole sur les charges de personnel. C'est un compte particulier c'est sur les indemnités. C'est réglé, on n'en parle plus. Y-a-t'il d'autres remarques à faire ? Madame Rabassa, parlez clairement. C'est bon ? Je me lève et je m'en vais pour la dernière fois.

Madame RABASSA : Excusez-moi j'avais une question sur un emprunt que nous avons, que vous aviez contracté

Monsieur le Maire : On passe aux investissements là ?

Madame RABASSA : Sur un emprunt qui a été contracté l'an passé, de presque d'un million d'euros. Le début de l'annuité était à 2017. Est-ce que c'est une erreur de frappe ou est-ce que c'est réellement un début d'annuité à 2017 ?

Monsieur le Maire : Est-ce que vous faites des erreurs de frappe ? Ça peut arriver. Monsieur Coquerelle.

Monsieur COQUERELLE : Ça peut arriver, mais pas sur les emprunts. Il y a bien un différé d'amortissement de l'emprunt de 2 ans. Donc début de remboursement : 2017.

Monsieur le Maire : 2017. Oui quand on n'a pas besoin, on diffère. D'autres remarques sur ce Compte Administratif de la Commune ? Je m'absente ? Allez.

Monsieur GAUTIE : Merci Monsieur le Maire. Donc nous allons procéder au vote du Budget, vote très important. Je remets tout ça aux voix : Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 ? 6 abstentions et donc 22 pour. Merci.

Monsieur le Maire : Le compte administratif est adopté. Sans coller mon oreille, ça résonne. Merci à vous.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D19				
Objet : Approbation du Compte Administratif du budget principal de la commune - 2014				
Votants : 28	Abstentions : 6	Exprimés : 22	Contre : 0	Pour : 22

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule «l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. »,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal « arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

Considérant la production par le comptable de la collectivité du compte de gestion 2014,

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Claude GAUTIE préside le compte administratif. Après avoir constaté le retrait de séance de Monsieur Jacques MOIGNARD, ce dernier ne prenant pas part au vote :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

- **prend acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014	Compte Administratif 2014
Recettes de fonctionnement de l'exercice	6 390 998,08 €	6 980 825,44 €	6 956 544,06 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 983 836,06 €	6 980 825,44 €	6 268 667,79 €
= Résultat de l'exercice	407 162,02 €	0,00 €	687 876,27 €
+/- report du résultat antérieur	166 049,45 €	0,00 €	000 €
= Résultat de fonctionnement	573 211,47 €	0,00 €	687 876,27 €
Recettes d'investissement de l'exercice	878 140,39 €	3 951 029,74 €	2 327 546,87 €
- Dépenses d'investissement de l'exercice	1 819 529,54 €	3 635 520,17 €	1 997 781,62 €
+ Affectation du résultat n-1	547 715,55 €	573 211,47 €	573 211,47 €
+ Excédent/-déficit antérieur reporté	-415 939,44 €	-809 613,04 €	-809 613,04 €
= Résultat investissement hors RAR	-809 613,04 €	79 108,00 €	93 363,68 €
+ Restes à réaliser en recettes	567 738,30 €	567 738,30 €	1 013 461,00 €
- Restes à réaliser en dépenses	646 846,30 €	646 846,30 €	2 017 425,06 €
= Résultat investissement RAR inclus	-888 721,04 €	0,00 €	-910 600,38 €
Résultat de fonctionnement	573 211,47 €		687 876,27 €
+ Résultat d'investissement hors RAR	-809 613,04 €		93 363,68 €
= Résultat de clôture	-236 401,57 €		781 239,95 €

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, ainsi qu'au résultat d'investissement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser qui figurent dans les états joints au Compte Administratif.
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et arrête le Compte Administratif tel qu'il lui a été présenté.

Monsieur le Maire : Le résultat 2014 du budget. Madame Monbrun.

29) Affectation du Résultat 2014 du Budget Principal

rapporteur : Chantal MONBRUN

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la situation du Budget Principal de la Commune à l'issue de l'exercice 2014 présente la situation suivante :

- **En section de fonctionnement :**

Résultat 2014 :	687 876.27€
Résultat antérieur :	0.00€
Soit un résultat à affecter de :	687 876.27€
- **En section d'investissement :**

Résultat 2014 :	93 363.68€
Restes à Réaliser 2014 :	
en dépenses :	2 017 425.06€
en recettes :	1 013 461.00€
Solde des Restes à Réaliser :	-1 003 964.06€

Soit un besoin de financement des investissements : 910 600.38€

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement 2014 comme suit : en réserve d'investissement au compte 1068 : 687 876.27€

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce que vous acceptez cette proposition d'affectation de résultats pour notre Budget Principal de 2014 ? Il y en a qui s'abstiennent toujours ? 6 abstentions. Le reste étant pour. Ainsi sera fait.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D20

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget principal de la commune

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la situation du Budget Principal de la Commune à l'issue de l'exercice 2014 présente la situation suivante :

- **En section de fonctionnement :**

Résultat 2014 :	687 876.27€
Résultat antérieur :	0.00€
Soit un résultat à affecter de :	687 876.27€

- **En section d'investissement :**

Résultat 2014 :	93 363.68€
Restes à Réaliser 2014 :	
en dépenses :	2 017 425.06€
en recettes :	1 013 461.00€
Solde des Restes à Réaliser :	-1 003 964.06€

Soit un besoin de financement des investissements : 910 600.38€

Considérant la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

Affecte le résultat de fonctionnement 2014 comme suit :

- en réserve d'investissement au compte 1068 :687 876.27 €

Monsieur le Maire : J'ai produit et c'est soumis à votre approbation d'ailleurs, le bilan des acquisitions et des cessions 2014. Alors vous en avez la liste. Nous pouvons la consulter. Vous l'avez, vous avez eu le temps de la voir j'espère. Avec les opérations et les montants qui sont en face. Qu'est-ce qu'il y a de notoire ?

Madame MONBRUN : Il y a les cessions surtout .

30)Etat des Cessions et Acquisitions pour 2014

<i>rapporteur : Chantal MONBRUN</i>

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant obligation aux communes de plus de 2.000 habitants de présenter à l'assemblée municipale le bilan des cessions et acquisitions immobilières opérées sur le territoire de la Commune au cours de l'année,

Vu l'état des cessions et acquisitions immobilières pour l'exercice 2014 présenté ci-après qui sera annexé au Compte administratif du Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ***D'approuver*** le Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014, tel que présenté ci-dessous et annexé au Compte Administratif

Monsieur le Maire : Il y a eu beaucoup de cession, à un euro. Vous avez à la dernière page, page 144, les parcelles de terrains qui concernent la Mouscane et Promologis pour une part. Ce sont des ventes donc ce sont des recettes pour nous. Ça va , vous avez eu le temps d'en prendre connaissance ? De cela nous pouvons en approuver le bilan, c'est-à-dire l'état de ce qui s'est passé au cours de l'exercice 2014. C'est assez intéressant à feuilleter quand même.

Et même au fil des ans. Je pense que au bout de 3 ans, on pourra le recenser de façon globale, pour une idée précise de l'évolution de notre patrimoine sur la Commune.. Merci. Nous votons ce bilan des acquisitions et des ventes, c'est surtout des ventes d'ailleurs, tout le monde est d'accord ? C'est un bilan.

La délibération suivante est adoptée :

Délibération n° 2015_03_D21

Objet : Etat des Cessions et des Acquisitions 2014

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, faisant obligation aux communes de plus de 2.000 habitants de présenter à l'assemblée municipale le bilan des cessions et acquisitions immobilières opérées sur le territoire de la Commune au cours de l'année,

Vu l'état des cessions et acquisitions immobilières pour l'exercice 2014 présenté ci-après qui sera annexé au Compte administratif du Budget Principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2014, tel que présenté ci-dessous et annexé au Compte Administratif

Monsieur le Maire : Comme vous l'aurez compris, j'avais convoqué à 11h30 pour les orientations budgétaires, mais comme nous sommes en avance, nous allons tout de suite après passer aux orientations budgétaires. Tout le monde étant présent, les absents s'étant excusés, on avance de 35 minutes, l'ordre du jour. Merci. Vous pouvez signer tous ces comptes administratifs etc.

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire : Je vous rappelle que le Débat d'Orientation budgétaire est un exercice obligatoire, qui doit se situer un mois au moins avant le budget primitif. Je vous le propose de suite ayant bien compris que la convocation de 11h30 est faite pour fixer une heure dessus mais surtout pour faire en sorte si nous avons fini plus tôt. Il s'agit d'un débat, ouvert bien sûr. Un débat, mais qui n'appelle pas de vote. Nous débattons et nous voterons le budget primitif, avec les taxes correspondantes, les impôts, pour faire simple, lors du vote du budget primitif. On a fixé la date je crois, je vais peut-être vous la communiquer, ça peut vous intéresser, ce serait le vendredi 10 avril à 20h30, le vote du budget primitif. Ce serait, je dis bien c'est au conditionnel, mais il y a des chances. 10 avril à 20h30, vote du budget primitif. Pour ceux qui étaient encore dehors je rappelle que c'est à cette occasion-là que nous voterons les taxes.

Nous allons d'abord observer le contexte général qui regroupe des données nationales. Donc si vous alliez dans les 36 500 communes à peu près que regroupe la France, vous auriez (jusqu'à la page 13) en gros le même topo, heureusement puisqu'il s'agit de considérations nationales. Je peux me permettre de vous en faire grâce d'une lecture exhaustive.

Délibération n° 2015_03_D34

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, la délibération sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 permettra de prendre acte de la tenue de ce débat. L'article L2312-1 du CGCT institue qu' « un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés » (art. L2312-1).

Contexte général

(Etabli à partir des documents de Eurostat, Natixis, BCE et du projet de loi de finances 2015)

Une Zone euro dans la stagnation

Après être sortie de récession en 2013, la zone euro est restée affaiblie en 2014. Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la zone euro n'a que modérément progressé au troisième trimestre - 2014 (0,2% en variation trimestrielle).

Les dernières enquêtes publiées sont compatibles avec une progression très limitée de l'activité fin 2014/début 2015. Même l'économie allemande a commencé à décélérer, sous l'effet du ralentissement de ses exportations (faiblesse de la croissance mondiale) et de son investissement.

La crise ukrainienne pèse en effet sur la confiance des industriels allemands. De son côté, l'Espagne va mieux alors que l'Italie a beaucoup de mal à sortir de récession.



Zone euro : probable éclaircie conjoncturelle mais faiblesse de la croissance potentielle

Monsieur le Maire : Donc pour tout dire et pour faire simple, vous me direz si vous le ressentez aussi comme ça, ça risque de s'arranger, et comme je le disais tout à l'heure nous allons sortir de la boue, de la fange, pour atteindre le bord de la plage et le bord de la dune ça n'est pas pour demain, à mon avis. Pour 2015 donc, une petite éclaircie, mais on ne sait pas si on est entre la pluie ou le soleil.

En 2015, la zone euro va bénéficier de plusieurs facteurs favorables, en particulier la chute du prix du pétrole, la forte dépréciation de l'euro et un environnement de taux très bas avec la mise en place du lancement d'un programme d'achats de dettes souveraines.

La croissance de la zone euro pourrait finalement dépasser 1% en moyenne en 2015 après 0,8% en 2014. La demande domestique devrait se renforcer avec la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs. Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre au cycle d'investissement de s'enclencher, de façon à améliorer le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement et la population en âge de travailler décline.

L'amélioration des perspectives de croissance de long terme ne passera que par un redémarrage de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles.

L'inflation de la zone euro a beaucoup baissé en 2014 (prix de l'énergie, coûts salariaux unitaires, déréglementations,...) pour atteindre un point bas à -0,2% en décembre, s'éloignant significativement de la cible de la Banque Centrale Européenne.

A court terme, le recul de l'inflation est positif pour le pouvoir d'achat mais il rend difficile le désendettement. Il fait également peser le risque d'un retournement à la baisse des anticipations d'inflation et en corollaire un risque de déflation.



France : rebond à court terme de la croissance mais faiblesse structurelle

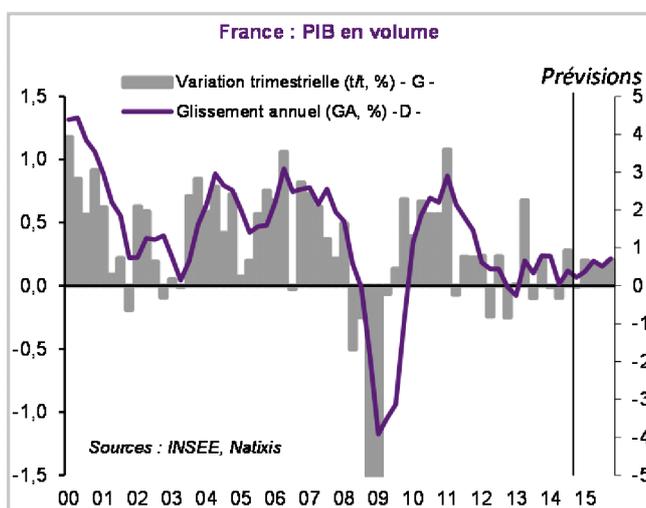
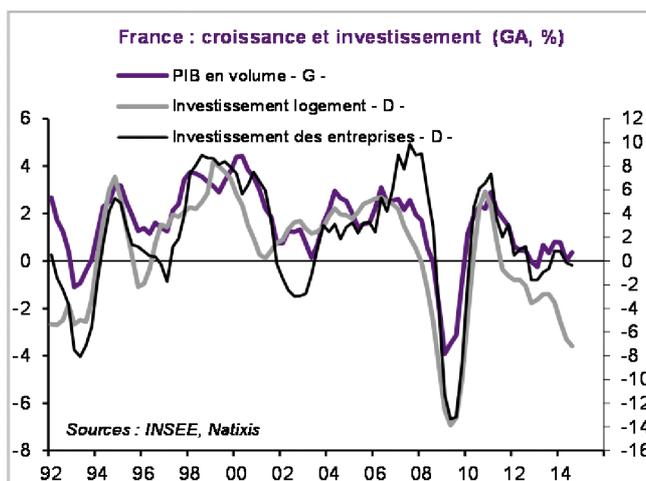
Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a rebondi au troisième trimestre (+0,3%) ce qui constitue une bonne surprise. La consommation des ménages a progressé modérément, soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement logement a continué sa chute.

Par ailleurs, la croissance a été partiellement soutenue par la contribution des stocks (effet temporaire). En conséquence, la croissance devrait être plus faible dans les trimestres à venir. Les mesures fiscales en faveur des entreprises (CICE, Pacte de responsabilité,...) n'auront pas un effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Le CICE que vous connaissez par vos partis différents, et suivant nos considérations, mais il existe bien. Il devrait faire maintenant ressentir ses effets incessamment sous peu puisque il y a un maintenant qu'il est en place, et si ses effets ne devaient pas se ressentir dans l'année en cours donc 2015 et à plus forte raison en 2016 ou 2017 c'est que le gouvernement en place s'était trompé, et n'aurait pas envisagé la mesure la plus rapide peut-être. Ca se discute, ça se conteste. Nous serons là j'espère les uns et les autres pour regarder les effets de ce CICE et de ce Pacte de Responsabilité.

Par ailleurs, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

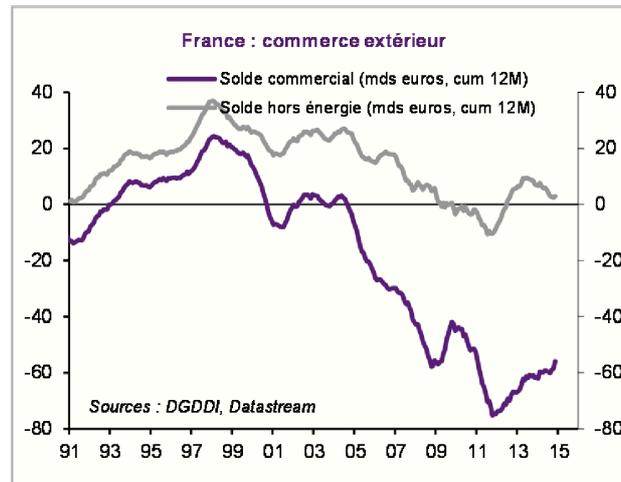
Ca c'est un mal ou un bien français je n'en sais rien. Les français sont les champions de l'épargne. Plus ça va mal, plus on met de côté. Autrefois on mettait du sucre, du sel, du café, sous le lit ou derrière l'armoire, et maintenant on va à la caisse d'épargne. Moralité: plus ça va mal, plus on épargne, plus on met de côté. Le peu que l'on a pour certains, mais on met de côté quand même comme si on craignait que des lendemains plus terribles allaient venir et là nous pourrions tirer dans des caisses, nos propres caisses pour pouvoir s'alimenter en huile, sucre et autres denrées de première nécessité. Cela étant, je le place à ce niveau-là car j'en suis là moi mais ceci dit d'autres placent avec des montants bien plus supérieurs.



France : soutien des facteurs exogènes

Comme la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables. Le premier est la dépréciation de l'euro- [on le voit il est presque assimilé au dollar aujourd'hui](#) qui va améliorer la compétitivité des entreprises françaises et contribuer au rééquilibrage des comptes courants.

Le deuxième est la baisse du prix du pétrole qui redonne du pouvoir d'achat aux agents privés et devrait apporter un soutien à l'activité. [On avait constaté qu'il y a 2 mois ça avait baissé mais là ça reprend un peu, le pétrole, mais pas au niveau des producteurs. .](#)



France : amélioration des conditions de crédit

Les conditions de crédit se sont détendues et on voit les premiers signes d'amélioration de la demande de crédit.

Par ailleurs, les taux d'intérêt sont particulièrement bas. [C'est le moment d'emprunter je vous signale que ce soit pour nous ou pour les particuliers.](#)

Ainsi, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semble plutôt contraint par le manque de confiance et des perspectives encore dégradées. [C'est ce que je vous disais toute à l'heure: la France est un pays, à l'heure actuelle, d'habitants frileux. Mais ce n'est pas une critique. Quand le doute s'installe, nous sommes plus frileux.](#)



France : difficile consolidation budgétaire

Après le dérapage du déficit en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une légère amélioration du déficit en 2015 à 4,1% du PIB qui repose sur un plan d'économies en dépenses de 21Md€ et une très légère baisse des prélèvements obligatoires (en pourcentage du PIB).

La loi de finances pour 2015

Cadre général

La loi de finances pour 2015 se dessine autour d'une ligne de crête qui sépare d'un côté l'incontournable réduction des déficits publics et de l'autre le nécessaire soutien à l'activité. Le versant « soutien à l'activité » bénéficie d'une bonification de 200 millions d'euros de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour soutenir l'investissement local. Il profitera également de l'augmentation de 166 millions d'euros du Fond de compensation de la TVA (FCTVA) dont le financement est finalement exclu des prélèvements sur recettes de l'État et de l'ajustement du taux de remboursement du FCTVA porté à 16,404 %.

La pente du versant « contribution des collectivités à la réduction des déficits publics » est sans conteste beaucoup plus raide. L'amputation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et de 3,67 milliards sur la seule année 2015 touche toutes les collectivités, dont la notre.

Pour les plus fragiles, les baisses seront certes atténuées par la poursuite de la montée en puissance de la péréquation. Les crédits des dotations de péréquation intégrées à la DGF (DSU, DSR, DNP) augmentent de plus de 8,5 % et sont crédités de 327 millions d'euros.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et le Fonds de Solidarité des communes d'Ile de France (FSRIF) progressent également significativement.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, est assuré principalement au prix d'un effort croissant des communes prétendument les plus aisées qui pourront notamment supporter un écrêtement de leur dotation forfaitaire jusqu'à 3 % du montant de celle perçue l'année précédente. [Vous savez ce que c'est la péréquation, on prend là où on en a le plus et on le met là où il y en a le moins. Soyez rassurés, Montech n'est pas dans la rubrique des plus aisées.](#)

Au final les budgets des collectivités seront soumis à de fortes tensions en 2015 et les années suivantes. [Je vois ça jusqu'en 2018, mais d'ici là nous serons tous autour de la table pour en reparler.](#) Les recherches d'économie déjà engagées et la mutualisation des services qui devront nécessairement être poursuivies et renforcées pour y faire face risquent toutefois d'atteindre leurs limites et d'imposer d'aller plus loin, de changer de paradigme.

Dès à présent, les collectivités peuvent probablement difficilement faire l'économie d'une vraie réflexion stratégique pluriannuelle visant à reconsidérer leur champ d'action et le périmètre le plus pertinent de leurs interventions dont l'écho pourrait bien conduire à une accélération de l'évolution du paysage territorial.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève à **101 milliards € en 2015**, soit une diminution de 2,4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2014.

Il est constitué de plusieurs ensembles :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités (53,2 milliards € en 2015) :

Ils totalisent tous les **prélèvements sur recettes** (PSR de l'Etat au profit des collectivités locales) ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « **Relations avec les Collectivités Territoriales** ». La mission « RCT » se compose principalement de trois dotations : la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des départements.

Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage (66,9 milliards € en PLF 2015)

Ils comprennent les concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères et les contreparties des dégrèvements législatifs, le produit des **amendes de police et de circulation et des radars** et les subventions pour travaux divers d'intérêt général.

Le total des transferts financiers de l'Etat aux collectivités (101 milliards € en 2015)

Il inclut la totalité des flux financiers de l'Etat aux collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage.

Prélèvements sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : - 6,4 %

Les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales représentent 50 % de l'ensemble des transferts aux collectivités et 95 % des concours de l'Etat.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), inclus dans ces prélèvements, progresse de 166 millions € en 2015 et passe à 5,9 milliards €.

L'effort d'économie de 11 milliards € résultant du programme de stabilité 2014-2017 porte sur ce périmètre.

Pour 2015, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités passe ainsi à **50,73 milliards €** contre 54,2 milliards € en 2014 (soit une diminution de 6,4%)

L'effort d'économie de 11 milliards € est lissé sur trois ans à raison de 3,67 milliards € en 2015 et 2016 et 3,66 milliards € en 2017.

Le poids de l'effort pèse intégralement sur la dotation globale de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année par la loi de finances (article L. 1613-1 du Code général des collectivités territoriales).

Pour 2015, la dotation globale de fonctionnement diminue ainsi **de 3,67 milliards €** (soit -8,8 % de la DGF 2014 et 1,9 % des recettes totales hors emprunts des collectivités territoriales en 2013).

Cette réduction est répartie entre les différentes catégories de collectivités selon des règles de calcul arrêtées par le Comité des Finances Locales en 2014.

La moitié des abondements de la péréquation dite verticale (DSU, DSR, DNP) représentant 163,5 millions € en 2015 est financée par une baisse des variables d'ajustement qui diminuent ainsi de 27 % en 2015 (l'autre moitié est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire).

	Montants (en millions €)
Montant de DGF 2014	40 121
Effort demandé aux collectivités territoriales	- 3 670
Recentralisation sanitaire des départements de la Mayenne, de l'Hérault et de l'Aveyron	- 1,36
Transfert du financement de la compétence de dépistage des infections sexuellement transmissibles à l'assurance maladie	- 6,17
Dotations de péréquation	+ 163,5
Montant de DGF pour 2015	36 607

Contribution au redressement des finances publiques

Reconduction des règles de calcul arrêtées par le Comité des finances locales en 2014

Mesure d'ajustement : En 2015, les recettes réelles de fonctionnement prises en compte seront minorées des recettes exceptionnelles

Diminution de 2,071 milliards € pour le bloc communal : minorations de 1,45 milliard € de la dotation forfaitaire des communes (70 %) et 621 millions € de la dotation d'intercommunalité des EPCI (30 %), réparties au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1er janvier 2015 dans les comptes de gestion 2013.

Diminution de 1,148 milliard € de la dotation forfaitaire des départements, répartie en fonction du produit de leur population par un indice synthétique qui mesure le niveau de charges et le niveau de marge de manœuvre fiscale.

Diminution de 451 millions € de la dotation forfaitaire des régions, répartie au prorata de leurs recettes totales (hors emprunts et hors prélèvements au titre du FNGIR) constatées au 1er janvier 2015 dans les comptes de gestion 2013.

Nouvelle architecture de la dotation forfaitaire de la DGF

La loi de finances pour 2015 propose de modifier l'architecture de la dotation forfaitaire pour donner une meilleure lisibilité de l'évolution des attributions.

Cette clarification est la première étape d'une réforme plus profonde de la DGF attendue pour 2016.

Les différentes composantes qui constituaient jusqu'en 2014 la dotation forfaitaire attribuée à chaque commune sont regroupées en une seule dotation. En 2015, la dotation forfaitaire des communes se décompose ainsi en 2 parties :

une composante fixe est constituée de la dotation forfaitaire perçue en 2014.

une composante variable, minore ou majore la dotation forfaitaire du produit de la variation de population constatée au titre de l'année de répartition et celle de l'année précédente par un montant par habitant compris entre 64,46 € et 128,93 € en fonction croissante de la population.

La dotation forfaitaire est par ailleurs soumise à :

deux minorations. La première comptabilise la contribution au redressement des finances publiques. La seconde concerne la participation de certaines communes franciliennes au fonds de financement de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris instituée par la loi de finances rectificative pour 2013. [Les communes riches payent pour les pauvres.](#)

Un écrêtement destiné à financer les redistributions internes à la DGF : les hausses liées aux variations de population, à l'évolution de l'intercommunalité ainsi que la moitié des augmentations de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation de solidarité rurale. Cet écrêtement s'applique à l'ensemble des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes.

Cette minoration est plafonnée à 3% de la dotation forfaitaire de l'année précédente

Soutien à l'investissement local : la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Conformément à l'annonce du Premier Ministre lors de son discours de clôture du 97e Congrès des Maires au mois de novembre 2014, la loi de finances pour 2015 prévoit :

Une hausse d'un tiers des crédits de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) afin de soutenir l'investissement local. Le montant de DETR était de 616 millions € en 2014. Soit+ 200millions € en 2015 de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). La hausse de la DETR figure dans la 2nde partie de la loi de finances pour 2015. Elle est intégrée aux crédits du programme « Concours financiers aux collectivités territoriales » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Un fonds de 100 millions € pour aider les communes à construire des logements destinés à l'accueil des populations nouvelles à hauteur de 2 000 €/logement.

Poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés avec pour objectif d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1 milliard €).

Hausse du fonds : + 210 millions en 2015

Montant du fonds =780millions € en 2015

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2015 est fixée, à l'identique de celui de 2014, à 0,9 %.

Pérennisation du fonds d'amorçage avec la création du fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires

50€/élève pour toutes les communes

40 €/élève de dotation majorée pour les communes urbaines ou rurales bénéficiant de la DSU cible ou de la DSR cible ou pour celles d'Outre-Mer éligibles à la quote-part de la dotation d'aménagement

La Commune de Montech bénéficiant de la DSR cible elle est éligible à la dotation majorée de 90€/élève

Evolution des prélèvements obligatoires sur la période 2012-2014

En % du PIB	2013	2014	2015
État	14,1	13,6	13,4
Organismes divers d'administration centrale	0,7	0,7	0,8
Administrations publiques locales	5,9	6	6,1
Administrations de sécurité sociale	24	24,3	24,1
Union européenne	0,1	0,1	0,1
Taux de prélèvements obligatoires	44,7	44,7	44,6

Monsieur le Maire : Voilà pour ce qui est des considérations nationales que vous entendez. Le plus ignare d'entre nous entend toujours à la télévision, à la radio ou lit dans les journaux. De toute façon, on peut se faire une large idée, de ce qui se passe dès l'instant où on peut lire ces articles. Je m'y efforce, je m'y emploie, mais pour ce qui me concerne je comprends la philosophie du système qui tend à dire pour faire simple que ce n'est pas brillant, mais qu'il faut lutter et faire des économies partout sans faire des dépenses supplémentaires, lesquelles dépenses seront sollicitées tant par les élus que par les populations que nous avons en charge. Et pour cause.

Notre situation :

Situation de la Commune de Montech – Les faits marquants de 2014

- **En fonctionnement : Poursuite de la reprise en régie des services publics**

L'année 2014 marque une étape importante dans la reprise en régie des services publics.

Après la fin du contrat de prestation de service avec la Ligue de l'Enseignement pour l'ALAE (au 31 décembre 2012), de la délégation de service public pour la gestion du camping mi 2013, la crèche a été réintégrée en juin 2014.

Une analyse financière comparative permet d'évaluer outre la facilité de gestion, le gain financier (environ 40 000€ pour chacun) qui résulte de la reprise en régie de ces deux premiers services.

- Concernant l'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles :

Madame RABASSA : Je m'exprime au nom du groupe: simplement une première remarque concernant le tableau que vous avez sur l'ALAE, le premier tableau, il manque vraisemblablement la part de l'ALAE qui concerne le Contrat Enfance Jeunesse. Donc ce montant c'est environ 29 000 ou 30 000 euros par an depuis toujours, depuis que nous avons ce contrat Enfance et Jeunesse, et l'ALAE c'est 80% de ce montant.

Monsieur le Maire : Oui. Une remarque.

Madame RABASSA : Une remarque constructive

Monsieur le Maire : Comme toutes les remarques.

Madame RABASSA : Ce sont des recettes.

Monsieur le Maire : Alors, monsieur Coquerelle.

Madame RABASSA : Des deux côtés car je sais ce qu'il va dire.

Monsieur le Maire : Si vous avez fait la réunion avant nous, ça ne va pas ça.

Madame RABASSA : Non, mais on essaie de dire la vérité et de comparer les positions.

Monsieur le Maire : Monsieur Coquerelle, le Contrat Enfance Jeunesse alors, c'est nous qui en bénéficions? Directement?

Monsieur COQUERELLE : C'est nous qui en avons toujours bénéficié. Donc c'est une recette qui apparaissait, mea culpa, je l'ai oublié 24 000 euros en gestion déléguée de recettes et 24 000 euros en régie de recette.

Monsieur le Maire : Ca ne change rien en fait, sauf que ça n'apparaît pas. C'est la remarque de madame Rabassa. 24000 euros.

Madame RABASSA : Non, c'est qu'il faut le mettre. C'est 30 000 euros c'est 80%. Nous avons fait un courrier, conjointement à la Cour Régionale des Comptes. On y était dessus. Alors simplement pour vous dire effectivement notre position, vous savez qu'on n'est pas favorables à la régie municipale, principalement

Monsieur le Maire : Ah pas globalement

Madame RABASSA : Non principalement, vous allez voir on est des gens réfléchis aussi, sur des positions différentes de vous en ce qui concerne la régie municipale, notamment en ce qui concerne la reprise de personnel importante. Ce qui est le cas pour l'ALAE. Voilà. Par contre effectivement pour le camping, la reprise de personnel n'est pas du tout important. Donc on pense effectivement dans ce cadre précis et on vous a toujours soutenu pour le camping on est pour une reprise en régie, en reprise municipale puisqu'en effet on a rencontré des désastres depuis qu'on était en délégation de service public, également.

Monsieur le Maire : Comme je vous l'exprimais par écrit au-dessus, ce qui est intéressant pour nous, c'est d'être maître de gestion de ces établissements. Mis à part les connotations financières, qui apportent quand même, et on va le voir au-fur-et-à-mesure des années et des exercices, une moindre dépense. Mais après effectivement, ce sont des choix que l'on

qualifié de politique et où on estime qu'il vaut mieux le prendre en régie soi-même ou au contraire le mettre en délégation de service public. La plupart du temps, quand c'est fait comme ça d'ailleurs, on estime, à tort ou à raison d'ailleurs que le prestataire est de qualité. C'est surtout l'histoire qui nous le dit. Qu'il fait bien le boulot et qu'on n'a pas à se fatiguer. On va le voir dans l'étude que vous faites, dans le groupe de travail dans lequel vous n'êtes pas, mais que vous intégrerez. Je n'en désespère pas. Sur l'eau et l'assainissement effectivement où on va voir si ça "vaut le coup" de faire appel à un délégataire de service ou le faire nous-mêmes. Le principal c'est que pour les administrés le service soit bien rendu et que nous en soyons dans la mesure du possible, maître.

Madame RABASSA : Monsieur le Maire, je ne voudrais pas qu'il y ait des ambiguïtés là-dessus, nous souhaitons participer à ce groupe de travail on vous l'a dit la dernière fois, je vous l'ai redit en commission, mais vous m'avez de facto, exclue.

Monsieur le Maire : Alors je n'exclue personne, je répète et on ne fait que répéter et on arrêtera là, sauf que dès l'instant où on se propose de participer à des travaux d'une commission, c'est que dans tous les cas, on est dans un esprit positif c'est ce que vous dites oralement, vous êtes un esprit positif, mais que vous ne marquez pas de façon formelle par un vote, car c'est un vote d'abstention. On ne sait pas si vous êtes si positifs que ça. Dès l'instant où vous serez positifs, un vote positif, je dirai réintègrez le plus rapidement possible ce groupe de travail et d'autres d'ailleurs, pour discuter de la chose.

Madame RABASSA : Monsieur le Maire, encore une fois, c'est un peu du chantage. Elevez-vous comme moi, on est de bonne composition.

Monsieur le Maire : Je suis un très mauvais chanteur mais par contre quand on avance, on avance. C'est dit, on ne va pas y revenir. Mais vous allez voir, ça va évoluer dans votre sens. Ensuite, par rapport au fonctionnement, il y a toujours ce point d'achoppement entre nous, si je puis dire, l'opposition et la majorité de ces reprises en régie avec des bémols certains y sont favorables, d'autres moins. Au motif, si j'ai bien compris, que lorsqu'il s'agissait de reprise de personnel relativement conséquente, c'était 12 ou 13 je crois pour la crèche, ce sont des petits contrats, très courts dans le temps, donc 10 équivalent temps plein.

Madame RABASSA : De toute manière, vous savez, il y a l'étude de la Cour Régionale des Comptes ça règlera le sujet et on aura de la lisibilité vraiment technique là-dessus. On ne polémiquera pas, mais effectivement on n'est pas très favorable quand il ya des reprises en régie du personnel importantes

Monsieur le Maire : Je l'avais compris. Donc quand on va parler de l'eau, il n'y a pas grand monde, ça devrait marcher. On verra. Si on le fait. Pour ce qui est du fonctionnement, voilà les grands principes. Car après on a rien touché à grand chose. Là c'est assez révolutionnaire, excusez-moi du peu. A part ça, on continue à vivre comme l'on vivait en matière de fonctionnement. On passe à l'investissement, et le débat qu'on va continuer.

- **En investissement : la dynamique se poursuit**

Investissements réalisés				
	2011	2012	2013	2014
Investissements réalisés (chap 20-21-23)	484 494,84 €	484 858,67 €	1 317 442,45 €	1 469 752,42 €

2011 et 2012 ont été marqués par un ralentissement des investissements permettant à la commune d'améliorer sa trésorerie.

Depuis 2013 plusieurs projets d'envergure ont été engagés au budget principal :

- L'extension de l'école Saragnac en 2013
- L'extension de la cantine de l'école Larramet en 2013
- La réfection de la rue des Jardins et de l'impasse Mélassou en 2014
- La début de la construction de la Médiathèque, Ludothèque, Cyberbase, point information jeunesse en 2014

Cette dynamique va se poursuivre en 2015 avec principalement la finalisation du projet de Médiathèque, Ludothèque Cyberbase et l'acquisition du terrain pour la construction du Lycée qui représenteront la majeure partie des investissements prévus.

Monsieur le Maire : La dynamique se poursuit. Puisque nous étions taxés souvenez-vous, petit clin d'œil à l'an passé, par certains, peut-être par vous je ne sais plus, pas tellement chez vous, mais chez d'autres, d'un immobilisme mortifère, ce qui fait que rien n'avait été fait dans les trois premières années, donc on se demandait ce que devenait cette majorité municipale de Montech. Je vous indique que la dynamique se poursuit. Le problème de la dynamique c'est qu'elle n'est pas toujours visible ou évaluée. La dynamique se poursuit. La livraison de la médiathèque est prévue entre septembre et novembre 2015, ainsi que bonheur qui nous tombe dessus en tant qu'évolution de notre cité et malheur pour nos finances, le terrain pour la construction du lycée qui représenteront tous les deux, la majeure partie des investissements prévus en 2015. Mais de cela nous allons en parler ce n'est pas une nouveauté. Alors ça c'était l'investissement, il n'y a que les grandes lignes. Je ne vous ai mis les deux grands chapitres qui nous plombent, pardonnez-moi l'expression pour 2015. 1 600 000 euros le terrain du lycée et la médiathèque, cyberbase on a vu le plan de financement tout à l'heure, c'est 2 millions avec les recettes qui viendront par la suite nous arranger les comptes. Alors concernant les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité.

- **Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité**

Je vous ai ciblé les recettes et la fiscalité. On commence par les autres recettes. Nous devenons comme je vous le disais, Commune Urbaine.

- **Recettes de fonctionnement**
 - **Les autres recettes**

En 2015, la ville de Montech devient commune urbaine. Ceci a une incidence directe sur la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Celle-ci était précédemment perçue par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE82) qui réalisait sous sa maîtrise

d'ouvrage les investissements de renforcement et d'extension de réseaux électriques Basse Tension.

Désormais, la commune de Montech aura la charge de ces travaux. L'entretien et le renouvellement des ouvrages sont à la charge du concessionnaire ERDF, ainsi que le renforcement du réseau haute tension de type A (15/20 Kv). L'amélioration esthétique du réseau basse tension sera également financée par la commune.

La TCCFE continuera d'être perçue par le SDE82 mais sera reversée à hauteur de 97% à la Commune de Montech. Ceci représentera environ 140 000€ de recettes.

Le syndicat se garde 3% pour lui. C'est une recette que nous allons maîtriser aussi. On ne le reprend pas en régie mais c'est un peu pareil quelque part. .

La reprise en régie des différents services précités générera la perception directement par la commune de la Prestation de Service Ordinaire (pour l'ALSH) et de la Prestation de Service Unique (pour la crèche) de la CAF. En année pleine le montant de la PSU représente plus de 300 000€.

Concernant la fiscalité, c'est un exercice que nous préférons tous, de façon médiatique.

- ***La fiscalité***

La Loi de finance 2015 fait état d'une revalorisation des bases fiscales de 0,9%. Compte tenu de la croissance de la population, nous envisageons une revalorisation des bases de 1% en moyenne pour 2015. Les bases prévisionnelles nous ont été communiquées le 6 mars 2015. L'évolution prévue par les services fiscaux est de +2.44% pour la taxe d'habitation et de +6.14% pour la taxe foncière. Ceci générerait une recette fiscale supplémentaire de 109 718€ à taux constant.

Cela représente des bonnes nouvelles qui arrivent dans l'escarcelle directement chez nous, dans les communes dynamiques, et qui sont situées de telle sorte qu'il y a un afflux, c'est bien fort comme mot, une augmentation de population. Surtout ce qu'il faut voir, ce sont des gens qui viennent construire ici, ou du neuf, des pavillons etc. Donc quand même 109 000 euros on va voir tout à l'heure tout de suite, mais je le dis déjà ces 109 000 euros sont annihilés par la baisse de dotations. Les dotations qui sont supprimées sont de l'ordre de 100 000 euros. Et cette nouvelle plus- value donc de fiscalité, du taux, fait 109 000 euros on en parle, c'est équation 0 à ce moment-là. Voilà pour la fiscalité et les propositions que je vais vous en faire.

	Situation en Statut quo				
	Base Nette 2014	Base Nette 2015	evolution des bases	Taux 2014	Produit à taux fixe
Taxe d'Habitation (TH)	5 729 946,00 €	5 870 000	2,44%	21,13%	1 240 331
Foncier Bâti (FB)	4 333 747,00 €	4 600 000	6,14%	29,79%	1 370 340
Foncier Non Bâti (FNB)	132 332,00 €	133 700	1,03%	127,14%	169 986
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	1 218 180,00 €	1 215 000	-0,26%	29,29%	355 874
TOTAL					3 136 531
				produit 2014	3 026 813
Gain pour la Commune par rapport à 2014 sans augmentation des taux					109 718

- **Les dotations**

La contribution de la commune au redressement des comptes publics risque d'être particulièrement importante en 2015. Après une perte de 41 700€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2014, le montant estimé par l'Association des Maires de France (AMF) pour 2015 serait de 102 800€ supplémentaires à population constante (144 500€ de moins par rapport à 2013) soit 126 000€ en prenant en compte l'augmentation de la population.

Cela correspond à 2000 euros près à la Dotation de Solidarité Rurale.

Evolution des dotations					
	2011	2012	2013	2014	2015
Dotation forfaitaire	673 335,00	688 577,00	708 056,00	684 682,00	581 850,00
Dotation de solidarité rurale	306 372,00	331 524,00	372 547,00	412 872,00	412 872,00
Dotation de solidarité rurale 2ème frac	0,00	0,00	0,00		
Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00		
Dotation nationale de péréquation	208 571,00	202 473,00	212 842,00	234 683,00	234 683,00
Dotation générale de décentralisation	5 000,00	5 930,97	5 030,00	5 000,00	5 000,00
total	1 193 278,00	1 228 504,97	1 298 475,00	1 337 237,00	1 234 405,00

Sans préjuger de l'évolution des autres dotations (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) la perte de recettes pour la commune restera importante.

C'est ce que je vous disais. En fonction de perte de la DGF et des recettes du fait de l'augmentation des bases, ça s'annihile. On est à 100 000. Voilà ce qui est pour nos recettes. Les dotations baissent. L'évolution de la péréquation on va voir. Enfin ce sera important quand même.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Comme indiqué aux chapitres précédents, les dépenses du chapitre 012 vont continuer à augmenter du fait du transfert de charges lié à la reprise en régie municipale de l'ALSH et de la crèche.

Celle du chapitre 011 continueront à diminuer. Il conviendra de surveiller particulièrement les dépenses de combustible (alimentation en gaz des bâtiments) qui devraient diminuer d'une part du fait des travaux d'optimisation énergétique de l'école Saragnac et d'autre part de la mise en concurrence des fournisseurs réalisée fin 2014. La commune de Montech est vaste, et peuplée de nombreux bâtiments communaux très courus, avec des salles municipales très empruntées mais qui sont très consommateurs d'énergie. En calorie positive en gaz en électricité, on dépense à qui mieux mieux. De par le comportement des utilisateurs mais aussi par le fait que ce soit des immeubles anciens et qu'il est difficile de les chauffer ou de les mettre à des températures raisonnables et surtout constantes. Par contre, nous avons été novateurs en ce qui concerne l'école Saragnac.

Concernant les charges de personnel nous prévoyons un surcoût lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'ordre de 150 000€ (environ +4%). C'est une évaluation que je vous donne la plus pessimiste. On sera certainement en dessous. Mais on y peut rien, c'est l'évolution de carrière des uns et des autres. Je pense que ça ne sera pas 4% mais il vaut mieux commencer comme ça et avoir des surprises au compte administratif. Et de considérer le fait que parfois comme toute à l'heure on ne dépense pas tout ce qu'on avait programmé.

- **Evolution de la dette**

Le capital restant du au 1er janvier 2015 s'élève à 14 814 693.65€ soit 2438.63€ par habitant. Pour mémoire il était de 2599.51€ par habitant au 1^{er} janvier 2010.

Compte tenu des investissements importants prévus (achat du terrain pour le futur lycée et participation à la construction du gymnase), la commune devra emprunter au minimum 3,2 millions d'euros en 2015. Par projection l'état de la dette au 1^{er} janvier 2020 en intégrant ces emprunts devrait s'élever à 2324.48€ par habitant (sur la base d'une population de 6500 habitants en 2020).

C'est pour donner un peu l'importance de la dette surtout quand c'est par habitant. Importance certes, mais qui ne va pas en augmentant, voire en régressant un petit peu. Vous avez les tableaux qui continuent.

Madame RABASSA : Si vous le souhaitez Monsieur le Maire, juste un petit mot sur la fiscalité, effectivement la bonne nouvelle on l'a vu l'autre fois à la Communauté des Communes, c'est que l'effet des bases pour la fiscalité est effectivement très importante en 2015. Donc au nom de notre groupe, nous souhaitons qu'il y ait une modération de l'augmentation des taux puisque cet effet base et serait important. Vous l'avez précisé 2,44% pour la taxe d'habitation. 6,14% pour la taxe foncière. Donc au nom du groupe nous souhaiterions qu'il y ait un effet ciseau donc pas d'augmentation de la fiscalité sur Montech. Ensuite cet effet base effectivement, vous l'avez rappelé est compensé par les dotations de l'état. Donc attention au niveau des dépenses de fonctionnement et je crois que vous en êtes conscients aussi, attention parce que la seule évolution des dépenses en matière de charges de personnel sera quand même aussi importante. Un petit bémol sur l'optimisme ambiant au niveau des dépenses du personnel. Sur la dette, je crois que vous avez poursuivi ce que j'avais commencé comme ordonnateur de la commune, donc vous connaissez ma position là-dessus et c'est très bien. Attention, toujours on se réfère à la dette par habitant parce que c'est souvent très trompeur et notamment cela dépend du recensement de l'année, et sur des communes à forte croissance comme a pu voir Montech, ce n'est pas le reflet de la réalité. Ce qui est important, vous l'avez rappelé c'est de voir une charge de capital qui est

restant toujours au 1er janvier une année. Après effectivement la Commune a grossi donc les équipements qui sont nécessaires et vous connaissez notre position là-dessus sur le lycée, notamment. On se félicite qu'il y ait un nouveau lycée, construit par le Conseil Régional sur la Commune. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour ces remarques. Donc je poursuis avant de vous faire des propositions qui seront à trancher lors du prochain conseil municipal lorsque nous voterons les budgets donc les recettes afférentes.

Etat de la dette par habitant au 1er janvier n					
	Capital restant du au 1er janvier				dette par habitant
	budget principal	budget assainissement	budget camping	total	
2010	10 596 258,45 €	2 195 174,96 €	1 846 379,62 €	14 637 813,03 €	2 599,51 €
2015	11 213 253,88 €	1 938 315,36 €	1 663 124,41 €	14 814 693,65 €	2 438,63 €
2020	8 949 189,60 €	1 663 955,40 €	1 412 196,05 €	12 025 341,05 €	1 835,93 €
2020*	12 149 189,60 €	1 663 955,40 €	1 412 196,05 €	15 225 341,05 €	2 324,48 €
*	dt 3,2 millions d'€ d'emprunt pour le lycée et le gymnase				

- **Les recettes et dépenses d'investissements : Projets de la collectivité**

En premier lieu il convient de préciser que le bilan de l'année 2014 fait état d'un excédent de fonctionnement de près de 700 000€. Celui-ci permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (environ 350 000€) et dégage une marge pour autofinancer les investissements à hauteur de 350 000€. A cela s'ajoute la dotation aux amortissements qui représente environ 300 000€.

Cette liste n'est pas exhaustive. Vous avez eu l'occasion j'espère de vous y pencher dessus , dès hier soir ou ce matin très tôt. Il s'agit d'un budget principal en dépenses de 4 824 000 euros avec des recettes pour 3 854 000 euros pour 2015. Après on peut l'étaler sur d'autres années. .

Ci-joint la liste des projets identifiés pour 2015 (avec une projection 2016 et 2017 pour les projets à long terme) reprenant pour chacun les recettes possibles ou acquises :

Budget Principal							
Projets	Dépenses			Recettes			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017
				financements par projets			
Aménagement carrefour Lafeuillade	70 000,00 €						
Construction de la voirie de la Gendarmerie	100 000,00 €	200 000,00 €					
Acquisition Batiment rue andré bonnet	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	Vente de terrains	300 000,00 €		
Installation Videoprotection	70 000,00 €	75 200,00 €		DETR - sub parlementaire	31 000,00 €	31 000,00 €	
Aménagement de la halte nautique	52 000,00 €						
Achat d'une nacelle	65 000,00 €						
Achat d'un camion polybenne	84 000,00 €			vente camion	84 000,00 €		
Aménagement voirie route de bordeneuve	20 000,00 €						
Aménagement voirie Marron nord	10 000,00 €						
Extension diverses de réseaux ERDF	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	TCCFE	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Refection des toits de l'Eglise de la visitation	37 000,00 €			DRAC-CR-CG	25 900,00 €		
voirie diverses - éclairage public - viabilisations	50 000,00 €						
refection parking delbosc	15 000,00 €						
construction d'un columbarium	5 800,00 €						
Construction local rangement larramet	25 000,00 €						
Construction buvette rugby	25 000,00 €						
Cloture de sites "sensibles"	20 000,00 €						
Changement serveur informatique	20 000,00 €						
Travaux en régie	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €				
Aménagement du port fluvial	53 000,00 €						
Matériels divers services techniques	70 000,00 €						
Equipement multimedia des écoles + mobilier	45 000,00 €			dotation parlementaire	20 000,00 €		
Mobilier et informatique ludothèque-cyberbase	50 000,00 €			subventions diverses	20 000,00 €		
Restes a réaliser 2014	2 017 425,06 €			restes à réaliser recettes 2014	1 013 461,00 €		
				subvention matmut-CR CG	720 000,00 €		
Achat du terrain du lycée	1 600 000,00 €			emprunt	1 600 000,00 €		
TOTAL	4 824 225,06 €	595 200,00 €	320 000,00 €	TOTAL	3 854 361,00 €	71 000,00 €	40 000,00 €
Remboursement d'emprunt	350 000,00 €	390 000,00 €	390 000,00 €	taxe d'aménagement - FCTVA	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
				amortissements de biens	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Total général	5 174 225,06 €	985 200,00 €	710 000,00 €	Total général	4 454 361,00 €	671 000,00 €	640 000,00 €

Budget Assainissement							
Projets	Dépenses			Recettes			
	2015	2016	2017		2015	2016	2017
etude des modes de gestion	25 000,00 €						
etude diagnostic du réseau d'assainissement	15 000,00 €			subvention agence de l'eau etud	16 000,00 €		
extension réseau d'assainissement gendarmerie	75 000,00 €			subvention cg extension réseau	20 000,00 €		
extension réseau d'assainissement habitat adapt	50 000,00 €			subventions Agence de l'eau ga	25 000,00 €	60 000,00 €	
réfection réseau d'assainissement Gaillou	100 000,00 €	300 000,00 €		participation montbartier	35 000,00 €	100 000,00 €	
Total général	265 000,00 €	300 000,00 €	- €	Total général	96 000,00 €	160 000,00 €	- €

Monsieur le Maire : Vous avez les remboursements d'emprunt qui figurent. Donc un total de dépenses en investissement 5 174 225 euros pour des recettes de 4 454 361 euros. Et je vous ai mis le plus dur pour nous dans cette commune, c'est l'assainissement. Nous avons de grosses difficultés d'assainissement Je vous rappelle, que personnellement, en ma qualité de Maire, moi monsieur Moignard Jacques, je suis au pénal pour faire en sorte que la rénovation de nos réseaux d'assainissement se fasse rapidement. Donc si un jour je dois aller en prison, vous viendrez me voir, me parler tous les jours au parloir, de l'évolution des travaux de l'assainissement de la route d'Auch, route du Petit Gaillou et tout ce que vous voulez. Nous avons vu avec le dossier du Carrefour Lafeuillade où tout s'était effondré. Donc ça va être une programmation annuelle de travaux. Pardon, prenez le micro.

Madame RABASSA : Lafeuillade effectivement est sur la ligne de crête mais sur le bas du fossé de Montech, on avait eu le même problème rue Laurier quand on avait creusé tout était "pourri". C'est pour cela qu'on avait emprunté beaucoup sur le budget assainissement en particulier.

Monsieur le Maire : Moralité sachez que là nous sommes contraints d'avancer et ça vient en plus des opérations obligatoires. On va procéder par étape surtout que dans le même temps, nous sommes confrontés et fort heureusement, c'est l'aspect positif, à la création de nouveaux lotissements. Donc il faut amener l'eau dans de bonnes conditions etc. La venue du lycée vous le savez va apporter un surplus de population. Il est prévu dès la rentrée 2018 d'accueillir 1200 élèves ou 1300 et dans les deux ou trois années qui suivent 200 ou 300 de plus, aux activités professionnelles. Donc cela apporte des élèves du personnel, et des parents. C'est l'intérêt d'une ville comme la nôtre, que de ne pas se morfondre de la disparition des gens qui s'enfuient, chacun ses embêtements je dirais, nous ce sont des embêtements positifs. Vous avez la liste à ce jour, qui ne va pas être trop modifiée mais il faudra faire des choix quand même. On ne pourra pas tout faire, du moins cette année. Voilà pour ce que je voulais vous présenter. Pour en venir à la discussion, vous avez déjà donné vous l'opposition, votre position concernant l'augmentation. Compte-tenu de ce qui vient d'être dit par madame Rabassa qui représente l'opposition et par ce que je vous ai dit concernant notre évolution de notre ville de Montech, on vient de remarquer que le non encaissement des dotations, comme ça pouvait être prévu, et par contre l'augmentation de l'assiette fait que, à x iso recettes et x iso dépenses, on est au point mort. 100 000 € de disparition de dotations et 100 000€ de plus-value du fait de l'augmentation de la population. Partant de ça et dans la modération que préconisait madame Rabassa, moi je suis pour la modération à 0. Comme l'an dernier donc je vais vous proposer une modération, relativement modeste effectivement, qui serait de l'ordre de 3%. Alors 3% attention, il y a les 4 taxes, il ne faut pas le prendre comme ça. Et c'est surtout un point que l'on va remarquer, c'est-à-dire que en prenant 3%, nous augmenterions le point de la taxe d'habitation de 0,63 points. Pour ce qui concerne le foncier bâti ce sont quand même les taxes les plus perçues, de 0,59, donc même pas un point, en pourcentage ça ferait 3. En ce qui concerne le foncier non bâti de 3,51 points et les contributions foncières des entreprises la fameuse CFE de 0,55 points. En restant comme ça à ces 3% à ces augmentations de points ça nous permet de générer des recettes supplémentaires, donc de l'ordre de 200 000 €. Donc nous aurions sur le budget 2015, cette recette supplémentaire de par la fiscalité, 200 000€. Quand on voit l'investissement, 200 000 € et c'est à 3%. J'étais monté à 5% donc en mettant à 5%, les points passaient tous le cap des 1 point on n'était plus à 0,55 0,63 etc. Si on passait si on pouvait être pris moi je ne demande pas mieux à 5%, on était à 266 000. Donc un différentiel entre 3 et 5% de 66 000 euros. Par contre, si on était resté à 1% uniquement, cela rapporterait à l'augmentation, avec des points de 0,2 0,27 0,29, ce qui n'est pas grand chose, car on était à 121 000 euros. Donc on reporte à quelques 30 000 euros près. On reporte uniquement le manque à gagner, si je puis dire, avec les plus-values et les dotations que nous ne touchons pas. Donc c'est pour ça que vous, l'opposition, en proposant 0%, finalement, on en revient au statut quo c'est-à-dire, que par rapport à 2014, nous n'aurions aucune recette supplémentaire pour envisager les travaux que nous souhaitons faire pour l'évolution de notre Commune, que je vous suggérerai sûrement dans 3 semaines, mais pas aujourd'hui, on discute aujourd'hui. Une augmentation de 3% avec des points qui augmentent fort peu, un peu quand même. Fort peu sur le bâti et la taxe d'habitation pour ne pas gréver la majeure partie de la population, qui nous permettrait de gagner 200€ de plus par rapport au budget de 2014. Voilà les propositions que je tenais à vous faire, je tenais à vous en parler aujourd'hui, ça permet de réfléchir, d'en discuter, peut-être dans les commissions d'ailleurs. Ce sont les propositions que je vous transmettrai dans trois semaines. Madame Rabassa.

Le Conseil Municipal, après discussion, prend acte du bilan 2014 et des orientations 2015 qui lui sont présentées.

Madame RABASSA : Oui Monsieur le Maire, nous entendons vos propositions. On attend le budget primitif pour 2015 et on vous donne rendez-vous effectivement le 10 avril.

Monsieur le Maire : Nous sommes une Commune en évolution vous le savez, une Commune qui doit progresser, une Commune qui hérite de locaux et de réseaux en grande précarité, et il faut mener les deux de front. Sans taper sur la tête des contribuables, comme on se plaît à le dire. Il faut être raisonnable. Je vous remercie et vous donne rendez-vous à vous toutes et à vous tous le 10 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 05,

Le Député-maire,

Jacques MOIGNARD.